

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition
ne contient pas
les publications
contenant des données
personnelles protégées.
Dès lors, seule
la version officielle
sur papier fait foi.

JAA 2900 Porrentruy – 34^e année – N° 36 – Mercredi 17 octobre 2012

Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le mercredi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12 heures. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Editeur: Centre d'impression Le Pays SA, Porrentruy, tél. 032 465 89 39, fax 032 466 51 04. Compte de chèques postaux 25-3568-2.

Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8h30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** « Journal officiel de la République et Canton du Jura », case postale 1350, 2900 Porrentruy 1. **Courriel:** journalofficiel@lepays.ch

Publications des autorités administratives cantonales

Service des ponts et chaussées
Commune de Muriaux

Restriction de circulation

Vu les articles 3 et 106 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière (LCR), l'article 107 de l'ordonnance fédérale du 5 décembre 1979 sur la signalisation routière (OSR), l'article 2 de la loi cantonale du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et l'article 52 de la loi du 26 octobre 1978 sur la construction et l'entretien des routes, la République et Canton du Jura, par le Service des ponts et chaussées, publie la restriction de circulation suivante:

— **Route cantonale principale H18,
Saignelégier – Les Emibois
Muriaux, station d'arrêt CJ**

Pose du signal OSR 2.30 «Vitesse maximale 70» à une distance de 150 m de part et d'autre du passage pour piétons reliant le village à l'arrêt CJ.

La zone limitée s'étend sur une longueur totale de 300 m à la hauteur de l'accès sud du village de Muriaux.

En vertu des articles 94, 96 et 98 du code de procédure administrative, il peut être fait opposition dans les 30 jours à cette mesure.

Les oppositions devront parvenir sous pli recommandé au Service des ponts et chaussées, 7b, rue Saint-Maurice, 2800 Delémont.

Delémont, le 10 octobre 2012.

Service des ponts et chaussées.

L'ingénieur cantonal: Jean-Philippe Chollet.

Vos publications peuvent être envoyées
par courriel à l'adresse:

journalofficiel@lepays.ch

Publications des autorités communales et bourgeoises

Boécourt

Mise à l'enquête publique

La commune de Boécourt, représentée par son Conseil communal, met à l'enquête publique les plans d'aménagement de la traversée de Montavon.

Les plans sont déposés publiquement pendant 30 jours au Secrétariat de la commune de Boécourt conformément aux articles 33 et 38 de la loi sur la construction et l'entretien des routes (RSJU 722.11).

Les documents peuvent être consultés au Secrétariat de la commune pendant les heures d'ouverture officielles du bureau.

Le délai d'opposition de 30 jours court à partir de la publication dans le Journal officiel du 17 octobre 2012, soit jusqu'au 15 novembre 2012 inclus.

Les éventuelles oppositions, faites par écrit et dûment motivées, sont à adresser pendant ce délai au Secrétariat communal de la commune de Boécourt.

Boécourt, le 12 octobre 2012.

Conseil communal.

Fahy

Assemblée communale extraordinaire

mardi 13 novembre 2012, à 20 heures, à la salle paroissiale.

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Rénovation de la patinoire d'Ajoie et du Clos du Doubs: accepter d'alimenter un fonds à raison de Fr. 10.– par habitant pour les années 2013 à 2015, montant à verser annuellement au SIDP, sur la base des statistiques de la population à fin décembre de l'année précédente.
3. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement communal d'organisation.
4. Divers et imprévu.

Le règlement mentionné au point 3 de l'ordre du jour est déposé publiquement au Secrétariat communal, où il peut être consulté 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée précitée.

Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées et par écrit, au Secrétariat communal de Fahy.

Fahy, le 12 octobre 2012.

Conseil communal.

Service de renseignements juridiques

Les personnes qui désirent consulter le Service de renseignements juridiques peuvent s'inscrire auprès de la **Recette et Administration de district**, contre paiement d'un émolument de 20 francs.

Les consultations ont lieu, en principe, **tous les lundis de 16 à 19 heures**, à l'étude de l'avocat de service désigné.

Lajoux

Entrée en vigueur du règlement sur les élections communales de la commune mixte de Lajoux

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'assemblée communale de Lajoux le 17 septembre 2012, a été approuvé par le Service des communes le 15 octobre 2012.

Réuni en séance le 24 septembre 2012, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} octobre 2012.

Le règlement, ainsi que la décision d'approbation, peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Conseil communal.

Publications des autorités administratives ecclésiastiques

Courtételle

Assemblée extraordinaire de la commune ecclésiastique catholique-romaine

lundi 29 octobre 2012, à 20 heures, au Foyer Notre-Dame (salle du 1^{er} étage).

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée du 30 mai 2012.
2. Présentation du projet de rénovation de la cure.
3. Discuter, approuver et voter un crédit de Fr. 1850000.– destiné à la rénovation de la cure, y compris la construction d'un abri couvert pour 8 voitures.
4. Donner compétence au Conseil de paroisse.
5. Divers.

Courtételle, le 10 octobre 2012.

Secrétariat de la commune ecclésiastique.

Avis de construction

Boncourt

Requérante: Sonlog S.A., Rosselet-Chalandes 5, 2605 Sonceboz; auteur du projet: Atelier d'architecture Etienne Chavanne S.A., 2900 Porrentruy.

Projet: Installation de panneaux solaires photovoltaïques sur une partie de la toiture de l'usine en construction, sur la parcelle N° 2495 (surface 41865 m²), sise à la rue des Boulaies, zone d'activités AA, plan spécial « La Queue au Loup ».

Surface de l'installation: 1202 m².

Genre de construction: 384 panneaux photovoltaïques sur supports à inclinaison de 15°, type Trina TSM.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 15 novembre 2012, au Secrétariat communal de Boncourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le

délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Boncourt, le 12 octobre 2012.

Secrétariat communal.

Bressaucourt

Requérant: Fabrizio Cardicchi, Les Brussattes 22 d, 2904 Bressaucourt.

Projet: Pose de capteurs solaires et pompe à chaleur, sur la parcelle N° 138, sise au lieu-dit « Les Brussattes », zone centre CA.

Dimensions des capteurs solaires: Longueur 6 m 04, largeur 2 m 07.

Genre de construction: Capteurs solaires thermiques intégrés Aldo 240 verticaux.

Dérogation requise: Article 25, alinéa 1 RCC (toiture).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 17 novembre 2012, au Secrétariat communal de Bressaucourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Bressaucourt, le 15 octobre 2012.

Secrétariat communal.

Courchavon

Requérant: Christian Jubin, Ferme de la Côte 74, 2922 Courchavon; auteur du projet: Integrasolar S.A., rue des Finettes 65, 1920 Martigny.

Projet: Installation de panneaux solaires photovoltaïques sur le pan sud-est de la toiture du bâtiment N° 74E, sur la parcelle N° 323 (surface 70286 m²), sise au lieu-dit « Mormont », zone agricole.

Surface: 636 m².

Genre de construction: Panneaux solaires photovoltaïques intégrés de teinte bleu-noir.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 16 novembre 2012, au Secrétariat communal de Courchavon, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur

les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Courchavon, le 12 octobre 2012.

Secrétariat communal.

Courtételle

Requérant: Luc Gerber, rue Abbé Grégoire Joliat 35, 2852 Courtételle; auteur du projet: 360° Comte Entreprise Générale S.A., 2800 Delémont.

Projet: Transformation et agrandissement de l'habitation N° 35, pompe à chaleur, panneaux solaires, nouveau garage en annexe, sur la parcelle N° 1790 (surface 1341 m²), sise à la rue Abbé Grégoire Joliat, zone d'habitation HA.

Dimensions de l'agrandissement: Longueur 8 m 40, largeur 12 m, hauteur 2 m 70, hauteur totale 2 m 70; dimensions du garage: longueur 6 m, largeur 7 m, hauteur 3 m, hauteur totale 3 m.

Genre de construction: Murs extérieurs: briques et ossature bois, isolation; façades: crépissage de teinte blanche; couverture: tuiles TC de couleur rouge et toiture plate.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 17 novembre 2012, au Secrétariat communal de Courtételle, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Courtételle, le 10 octobre 2012.

Secrétariat communal.

Delémont

Requérante: Thubaro S.A., chemin des Pives 1, 2350 Saignelégier; auteur du projet: Whg.architectes S.à.r.l., rue de la Gruère 5, 2350 Saignelégier.

Projet: Transformation du bâtiment N° 16, aménagement d'un appartement dans les combles, sur la parcelle N° 1018 (surface 255 m²), sise à la rue de la Préfecture, zone CA, zone centre A, Vieille Ville.

Dimensions: Existantes.

Genre de construction: Existante.

Dérogation requise: Article CA 16 (aspect architectural).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 16 novembre 2012 inclusivement, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et ar-

Dernier délai pour la remise des publications:

Lundi, 12 heures, au plus tard

ticle 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Delémont, le 15 octobre 2012.

Service de l'urbanisme et de l'environnement de la ville.

Saignelégier

Requérants: Marcelle et Bernard Varin, rue de la Gruère 8, 2350 Saignelégier; auteur du projet: Whg. architectes S.à.r.l., 2350 Saignelégier.

Projet: Transformation d'une remise agricole (bâtiment N° 2B) en maison familiale avec garage/local technique/réduit/terrasse en annexe contiguë, pompe à chaleur, sur la parcelle N° 629 (surface 112 422 m²), sise au lieu-dit « La Petite Fin », zone agricole.

Dimensions principales: Longueur 12 m 33, largeur 7 m 83, hauteur 5 m 45, hauteur totale 8 m 90; dimensions de l'annexe: longueur 11 m 93, largeur 3 m 65, hauteur 4 m 40, hauteur totale 5 m 80.

Genre de construction: Murs extérieurs: murs existants, isolation périphérique au rez, structure en bois, isolation à l'étage; façades: crépissage de teinte blanche, bardage en bois de teinte gris naturel; couverture: tuiles TC de couleur rouge.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 17 novembre 2012, au Secrétariat communal de Saignelégier, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Saignelégier, le 12 octobre 2012.

Secrétariat communal.

Undervelier

Requérant: Aimé Dubail, route de Soulcé 10, 2863 Undervelier.

Projet: Construction d'un immeuble de 4 appartements avec garages, pompe à chaleur géothermique, sur la parcelle N° 131 (surface 730 m²), sise à la route de Soulcé, zone mixte MA.

Dimensions principales: Longueur 23 m 58, largeur 13 m 01, hauteur 7 m, hauteur totale 7 m.

Genre de construction: Murs extérieurs: maçonnerie, isolation; façades: crépissage de teinte claire; couverture: toiture plate.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 16 novembre 2012, au Secrétariat communal d'Undervelier, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur

les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Undervelier, le 17 octobre 2012.

Secrétariat communal.

Mises au concours

Le Département de la Formation, de la Culture et des Sports, par son Service de l'enseignement, met au concours les postes suivants:

ÉCOLES SECONDAIRES

(9^e-11^e écoles secondaires – HarmoS)

1. Titre requis: diplôme d'enseignement pour le degré secondaire 1 et les écoles de maturité délivré par la HEP-BEJUNE, CAP jurassien à l'enseignement secondaire, titre équivalent susceptible de reconnaissance.
2. Traitement: classe 4 de l'échelle des traitements des membres du corps enseignant avec une rétribution à 100%, 90%, 80% ou 70% selon la qualification des personnes retenues.
3. Entrée en fonction: 1^{er} février 2013.
4. Date limite de postulation: 31 octobre 2012.
5. Les postulations doivent être accompagnées des documents usuels, notamment:
 - une lettre de motivation;
 - un curriculum vitae;
 - une copie des titres acquis;
 - un certificat de bonnes vie et mœurs délivré par l'Autorité communale de domicile;
 - un extrait du casier judiciaire suisse à requérir auprès de l'Office fédéral de la justice, Casier judiciaire suisse/Service des particuliers, Bundesrain 20, 3003 Berne.
6. Les postulations seront adressées, avec la mention « Postulation » au président et à la vice-présidente mentionnés ci-dessous.
7. Les renseignements peuvent être obtenus auprès des directions des écoles concernées.

COMMUNAUTÉ DE L'ÉCOLE SECONDAIRE DES FRANCHES MONTAGNES

LE NOIRMONT

1 poste à 50%

(14 leçons hebdomadaires d'allemand et d'éducation physique).

Contrat de travail de droit administratif de durée déterminée (CDD) d'un semestre.

Postulations à adresser à M. Paolo Mazzilli, président de la Commission d'école, Clos Dessus 32D, 2353 Les Pommerats.

Renseignements auprès de M. Vincent Eyen, directeur de l'école secondaire du Noirmont, N° de téléphone 032 957 66 00.

COMMUNAUTÉ DE L'ÉCOLE SECONDAIRE D'AJOIE ET DU CLOS DU DOUBS

PORRENTROY – COLLÈGE STOCKMAR

Classe d'accueil et de transition pour élèves allophones

1 poste à 100%

(26 à 28 leçons hebdomadaires de français, de mathématique et d'environnement).

Contrat de travail de droit administratif de durée indéterminée (CDI).

Postulations à adresser à M^{me} Marguerite Vuillaume, vice-présidente de la Commission d'école, route de la Fontaine 23, 2908 Grandfontaine.

Renseignements auprès de M. Jacques Schlienger, directeur du Collège Stockmar, N° de téléphone 032 465 10 50.

PORRENTROY – COLLÈGE THURMANN

1 poste à 100%

(28 leçons hebdomadaires de français, d'anglais, d'éducation musicale et d'histoire-géographie).

Contrat de travail de droit administratif de durée déterminée (CDD) de 18 mois.

Remarque: Le poste pourrait être fractionné en fonction du profil des candidat-e-s; la polyvalence constituant toutefois un avantage.

Postulations à adresser à M^{me} Marguerite Vuillaume, vice-présidente de la Commission d'école, route de la Fontaine 23, 2908 Grandfontaine.

Renseignements auprès de M. Patrick Bandelier, directeur du Collège Thurmann, N° de téléphone 032 465 93 30.

DIRECTEUR-TRICE

du cercle scolaire secondaire de la Haute-Sorne à Bassecourt

Tâches: le-la directeur-trice est responsable du fonctionnement interne de l'école; il-elle coordonne et anime l'activité conformément aux dispositions légales (article 122 de la loi scolaire¹ et article 249 de l'ordonnance scolaire²).

Rétribution et allègements: selon les normes prévues par l'article 9 de l'ordonnance du 29 juin 1993 sur l'indemnisation et la diminution du temps d'enseignement des directeurs, médiateurs et titulaires d'autres fonctions dans les écoles enfantines, primaires et secondaires³.

Entrée en fonction: 1^{er} août 2013.

Date limite de postulation: 31 octobre 2012.

Les candidatures doivent être adressées par écrit, avec la mention « Postulation-Direction », à M. Luigi Viesti, président de la Commission d'école, rue de l'Abbé-Monnin 45, 2854 Bassecourt.

Renseignement auprès de M. Daniel Voirol, directeur du cercle scolaire, N° de téléphone 032 426 76 89, et auprès de M. Luigi Viesti, président de la Commission d'école, N° de téléphone 079 334 73 23.

Delémont, le 10 octobre 2012.

Service de l'enseignement.

¹RSJU 410.11

²RSJU 410.111

³RSJU 410.252.24

La Municipalité de Porrentruy met au concours un poste d'

aide de cuisine et ménage pour la Maison de l'enfance

afin de compléter son équipe.

Taux d'activité: 50%.

Horaire: 8h30 – 10h30 et 13h – 15h15.

Exigence: capacité à travailler en équipe.

Tâches: aide à la préparation des repas, vaisselle, nettoyage de la cuisine, lessive.

Traitement: selon formation et situation.

Entrée en fonction: de suite.

Renseignements: M^{me} Thérèse Lattmann, directrice de la Maison de l'enfance, rue des Tilleuls 29, 2900 Porrentruy, téléphone 032 466 26 12.

Les candidatures, avec les documents usuels, sont à adresser par écrit à la Maison de l'enfance, rue des Tilleuls 29, 2900 Porrentruy, jusqu'au 29 octobre 2012, avec la mention « Postulation ».

EDJ Energie du Jura S.A. (EDJ), confirmée dans son rôle d'instrument de la politique énergétique cantonale, vise à devenir le principal promoteur jurassien des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique. Elle a pour mission de contribuer à l'approvisionnement en énergie du canton du Jura et de jouer un rôle central dans l'application de la politique énergétique cantonale actuellement en transition. Pour la diriger et assurer son développement, EDJ recherche une personnalité alliant compétences managériales et techniques en qualité de

directeur (h/f)

Votre responsabilité: Directement subordonné au Conseil d'administration, responsable du développement et de la conduite générale des affaires de la société, vous vous caractérisez par votre esprit d'entreprise, votre intérêt marqué pour les questions énergétiques, en particulier votre aptitude à piloter des projets en la matière. A l'aise dans vos contacts avec vos interlocuteurs, vous êtes appelés à négocier avec les autorités cantonales et les partenaires potentiels. Grâce à votre connaissance du terrain, des techniques et du contexte énergétique général, vous êtes en mesure de représenter la société.

Votre formation et expérience: Diplômé d'une haute école (université/HES/équivalent) dans un domaine technique ou économique, vous apportez des compétences de management général éprouvées par une expérience de plusieurs années. Vous êtes apte à organiser et diriger de façon autonome une structure de quelques personnes. Conséquent dans vos décisions, orienté sur les résultats, vous savez anticiper les actions nécessaires à l'atteinte des objectifs stratégiques fixés par le Conseil d'administration. Vous maîtrisez parfaitement la langue française et disposez d'excellentes connaissances de l'allemand.

Vos tâches: Responsabilité opérationnelle. Identification, mise en oeuvre et suivi financier des projets de réalisation de la stratégie d'entreprise. Acquisition, organisation et suivi des mandats de prestations; gestion de l'innovation, développement de l'offre de prestations. Assurer les relations avec les autorités cantonales. Représentation de la société face à la clientèle, aux actionnaires, dans des associations professionnelles ou dans les organes d'autres sociétés partenaires. Rapport au Conseil d'administration, gestion de l'administration générale de l'entreprise.

Nous vous offrons: L'opportunité de rejoindre une entreprise orientée vers le futur; une activité diversifiée constituant un défi permanent, riche en contacts autant qu'en responsabilité; la chance d'occuper un poste stratégique dans un environnement en continuelle évolution.

Votre lieu de travail: Delémont, rue des Moulins 2.

Votre candidature: Comprenant votre lettre de motivation accompagnée des documents usuels est à adresser à EDJ Energie du Jura S.A., rue des Moulins 2, 2800 Delémont, mention « Postulation », jusqu'au 2 novembre 2012.

Contact: M. Francis Jeannotat, directeur, N° de téléphone 032 420 53 90; courriel: francis.jeannotat@jura.ch.

Collège Saint-Charles, Porrentruy

Nous sommes une école privée accueillant près de 250 élèves, de la 6^e année primaire à la maturité gymnasiale. Pour des tâches de secrétariat, de gestion administrative générale, nous recherchons un-e

secrétaire (h/f) à 60%

L'unité administrative: nous sommes une toute petite entité, offrant des activités particulièrement variées, mais exigeantes.

Votre mission:

- différentes tâches administratives liées au secrétariat;
- rédaction de courriers;

- gestion de la correspondance;
- gestion des appels téléphoniques;
- présence pour les élèves.

Votre formation:

- CFC d'employé de commerce ou maturité professionnelle commerciale;
- dans les deux cas avec une expérience confirmée.

Vos compétences:

- excellent esprit d'équipe, dynamisme, aisance dans les rapports humains, sens des responsabilités;
- très bonne maîtrise de Word et d'Excel; celle d'Access serait un plus;
- bonne capacité de compréhension et d'expression en allemand oral;
- facilité dans les contacts et capacité d'écoute avec des jeunes de 10 à 20 ans.

Entrée en fonction: 1^{er} janvier 2013 ou date à convenir.

Nous vous offrons une ambiance de travail agréable et des tâches variées.

Informations: M^{me} Nathalie Gigon, tél. 032 466 11 57.

Postulations avec documents usuels à: Collège Saint-Charles, mention « Postulation SC », route de Belfort 10, Case postale, 2900 Porrentruy 1, jusqu'au 27 octobre 2012.

Avis divers

Cours pour concierges et propriétaires

Chauffez futé Module 1 : l'art de faire des économies !

JURA CH
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Participez au cours de SuisseEnergie « **Chauffez futé** » et bénéficiez de plus de confort, en consommant moins d'énergie.

Buts du cours:

- Economiser de l'argent et de l'énergie (plus de 15% d'énergie économisée, env. CHF 1000.- par an pour un locatif de 12 logements).
- Satisfaire les besoins des usagers et des locataires (moins de réclamations).
- Elever le degré de sécurité d'exploitation du chauffage (plus longue durée de vie).

Lors de ce cours d'une demi-journée, les formateurs expérimentés de SuisseEnergie vous transmettront des stratégies d'actions simples et concrètes qui vous permettront d'atteindre ces objectifs.

Le Service cantonal de l'énergie cautionne ces cours prévus :

DELÉMONT Mercredi 7 novembre 2012 8h30-12h15 Avenir Formation Tél. 032 420 77 15

Coût du cours : **Fr. 90.-** (documentation et café inclus)

Pour les inscriptions et les informations, merci de vous adresser directement à l'établissement formateur (voir ci-dessus).

